

Limiter la surchauffe estivale dans nos habitations sans climatisation

Une étude de la KU Leuven a récemment mis en avant le fait qu'une habitation sur cinq en Belgique sera soumise à des températures extrêmes si la température augmente de 2°C. Ce chiffre pourrait grimper à neuf logements sur dix si la température devait augmenter de 3°C. Le changement climatique est une réalité. Les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes en Belgique et limiter les risques de surchauffe dans les bâtiments devient un enjeu crucial. Pour ce faire, la solution la plus fréquente est de placer une climatisation. Mais attention, en plus d'être coûteuse à l'utilisation, la climatisation ne traite que les symptômes...

De manière générale, il existe 4 grands principes pour limiter durablement les problèmes de surchauffe :

1. Réduire les apports de chaleur :



Il s'agit premièrement de limiter l'ensoleillement à travers les fenêtres, que ce soit au moment de choisir l'emplacement et la position des fenêtres dans la façade ou de définir le type de vitrage.

Il s'agit aussi de mener, à des moments clés de la conception ou de la rénovation, une réflexion quant à l'architecture et l'environnement du bâtiment. Différentes possibilités peuvent être étudiées, notamment une avancée de toiture ou de mur, mais aussi la pose de protections solaires (de préférence extérieures), tout comme l'intégration de certains éléments externes au bâtiment (végétation, revêtement des sols extérieurs...).

Miser sur une très bonne isolation et étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment permet aussi de réduire les déperditions de chaleur en hiver et la pénétration de la chaleur extérieure en été. En toiture, il est conseillé de placer au minimum 20 cm d'isolant, de préférence au sol du grenier ou des combles, pour obtenir un déphasage thermique (attention à maintenir une aération au faîte).

2. Rafraîchir les locaux :

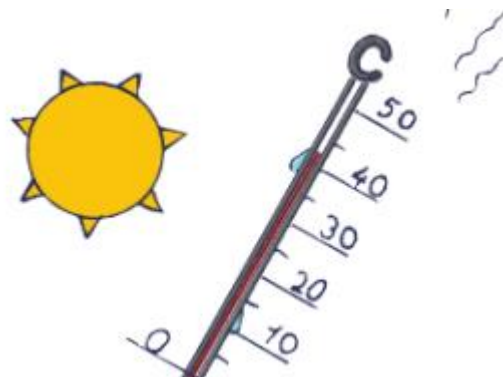
Ne ventilez qu'au minimum en journée lorsque la température extérieure dépasse celle de l'intérieur. La ventilation se fera principalement en soirée et la nuit, lorsque la température extérieure aura baissé. Pour la nuit, créez des courants d'air et mouillez le sol ou suspendez du linge humide dans les pièces trop chaudes.



3. Profiter de l'inertie thermique des matériaux qui se trouvent à l'intérieur du bâtiment :

Une maison ancienne aux murs épais présente une densité et une inertie thermique élevées, caractéristiques qui permettent de réduire la vitesse et l'intensité de l'échauffement estival.

Cette capacité à accumuler la chaleur ne fonctionne que si les matériaux « lourds » se situent à l'intérieur des pièces. Ainsi, l'isolation devra être placée du côté extérieur de la paroi (contre la face extérieure d'un mur, en-dessous d'une dalle de sol...) pour continuer à bénéficier de l'inertie du bâtiment et pour stabiliser la température intérieure entre le jour et la nuit.



4. Adapter ses habitudes en journée :

- Fermer fenêtres, volets et rideaux en journée
- Eviter l'utilisation d'appareils électriques et des électroménagers (cuisson, fer à repasser, sèche-cheveux...), et débrancher ceux que l'on n'utilise pas (vous économiserez en plus les consommations de veille)
- Préférer les pièces au rez-de-chaussée (plus fraîches qu'à l'étage) ainsi que les chambres à l'Est

Plus de conseils dans le **Guide Pratique : Rénover pour consommer moins d'énergie** (fiche 18), disponible sur notre site energie.wallonie.be.

Les Guichets Énergie Wallonie apportent aux ménages wallons des réponses personnalisées, neutres et objectives aux questions techniques, réglementaires et administratives en matière d'énergie.



LIBRAMONT

Nouvelle adresse :
Grand'Rue 54, B-6800 Libramont

Tél. : 061/23.99.40
guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h
ou sur rendez-vous

PERMANENCES DÉCENTRALISÉES SUR RENDEZ-VOUS

Bastogne : 1er jeudi (13h30-17h) et 3ème jeudi (15h-19h)

Neufchâteau : 1er et 3ème mercredis (13h30-16h30)

Vielsalm : jeudis jour de marché (9h30-12h)

Houffalize : 2ème jeudi (13h30-16h30)

Wellin : 2ème mercredi (14h-17h)

Bouillon : 4ème jeudi (13h30-16h)

Bièvre : 4ème jeudi (9h-12h)



Vous vous posez des questions sur l'utilisation de l'énergie dans votre habitation ?
Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches d'économie d'énergie ?
Contactez les Guichets Energie Wallonie ou visitez <https://energie.wallonie.be>